

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 JANVIER 2026

Procès-verbal

Le 27 janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal, de la commune de Guignes, dûment convoqué le 20 janvier deux mille vingt- six s'est réuni sous la présidence de Manuel MEDEIROS, Maire.

Président : Monsieur MEDEIROS Manuel

Etaient présents : Madame Sandra BALLABENE - *Monsieur Jean CALVET* - Madame Hélène PASQUET- Monsieur Patrick LEBERTOIS - Madame Séverine DELIENNE - Monsieur Laurent MATHUREL- Monsieur PASQUET Michel- Madame Rosa TAHRI - Monsieur Laurent FADAT- Monsieur Ludovic BALLABENE - Madame Corinne FROMENTIN - Madame Khardiata FOFANA- Monsieur Kévin RIVERT- Monsieur Gino DI PIERDOMENICO – Madame Cécile LECLAIRE -*Monsieur Laurent BISCUIT*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Herman RAZAFINDRAZAKA représenté par Monsieur Kévin RIVERT
Monsieur Jean BARRACHIN représenté par Monsieur Patrick LEBERTOIS

Absents :

Monsieur Thierry LEQUERTIER
Madame Laïla BEN DOUA
Madame Adelaïde Banzouzi
Madame Isabel MONSALVARGA
Madame Justine BESSON
Monsieur Amin GUECHATI
Madame Véronique DUPUIS
Monsieur Dorian CARBONNIER

Secrétaire de séance : Madame PASQUET est désignée comme secrétaire de séance.

2026-001 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 communiqué à chacun des membres du Conseil

Les membres du conseil municipal siégeant lors des séances du 16 décembre 2025 doivent valider le procès-verbal.

Après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**, le conseil municipal

VALIDE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2026.

2026-002 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment son article 11,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE,

VU la loi 2025-127 du 14 février 2025 des finances pour l'année 2026,

VU le Rapport sur les orientations budgétaires,

Monsieur le Maire explique l'ensemble du rapport d'orientations budgétaires.

Madame LECLAIRE signale des petites erreurs se sont glissées dans le document.

Monsieur BISCUIT dit que ce sont des erreurs de frappe et demande de faire les modifications.

Monsieur le Maire répond que ce sera corrigé.

Madame LECLAIRE demande s'il y a eu beaucoup de titularisation dans l'année.

Monsieur le Maire répond qu'il y en a eu deux.

Il précise que pour 2026, il y a des points de vigilance à avoir au niveau des dépenses de fonctionnement : restauration scolaire, le centre de loisirs et l'augmentation de la CNRACL chaque année de 3 points ce qui représente environ une hausse de 10%.

Il précise qu'il donne des détails sur le budget prévisionnel afin que l'assemblée puisse avoir une photo du futur budget primitif 2026.

Le Conseil municipal doit prendre acte que le débat s'est bien tenu,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires s'est bien déroulé.

2026-003 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE A COMPTEUR DU
1^{ER} JANVIER 2026

Vu l'article L.827-7 du Code général de la Fonction Publique
Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n°2022-S81 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

La participation des collectivités peut revêtir 2 formes :

- La labellisation : souscrit personnellement à un contrat labellisé (liste fixée par la DGCL)
- La commune souscrit à la convention du centre gestion de Seine et marne.

Chaque agent est donc libre de choisir son contrat (labellisé ou convention centre de gestion)

Vu la délibération du Centre de gestion n° 2022/37 du 27 octobre 2022 portant choix du prestataire retenu pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Sante.

Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion de Seine-et- Marne et la MNT.

Vu l'avis du Comite Social Territorial en date du 13 janvier 2026,

Monsieur le Maire expose que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 en place, autorisant la mise en place de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées de Seine-et-Marne, à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le Centre de gestion a souscrit une convention de participation pour le risque « Sante » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT}. Cette convention prend effet le 1er janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comite Social Territorial.

Caractéristiques du contrat-groupe « Sante »

Trois formules sont proposées au choix des agents avec des garanties supérieures à celles prévues par le panier de soins défini à l'article L911-7 du Code de la Sécurité Sociale, à savoir :

- La garantie de base
- alternative N°1

- l'alternative n°2

Le contrat-groupe « Sante » s'adresse aux agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public/privé, aux retraites ainsi qu'à leurs ayants-droits.

La tarification est adaptée par tranche d'âge, catégorie active ou retraitée et structure familiale.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant souscrit un contrat avec la MNT.

Le montant alloué peut-être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social en prenant en compte le revenu de l'agent et/ou la situation familiale.

L'aide financière mensuelle est à ce jour libre (minimum 1 euro), puis deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent.

Le conseil municipal doit :

- Adhérer à la convention de participation pour le risque « Sante » conclue entre le Centre de gestion de Seine-et-Marne et la MNT, à compter du 01/01/2026
- Accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention ou ayant souscrit un contrat de mutuelle labellisée
- Fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée ou ayant une mutuelle labellisée
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.
- D'inscrire au budget primitif 2026 au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

Après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**, le conseil municipal.

-ADHERE à la convention de participation pour le risque « Sante » conclue entre le Centre de gestion de Seine-et-Marne et la MNT, à compter du 01/01/2026

-ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention ou ayant souscrit un contrat de mutuelle labellisée

-FIXE le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée ou ayant souscrit une mutuelle labellisée

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

-INSCRIT au budget primitif 2026 au chapitre 012, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

2025-004 TARIFICATIONS DES SERVICES, DES REDEVANCES, DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE PUBLICITE

Monsieur Manuel MEDEIROS, Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les modalités tarifaires mises en place par la commune à compter du 1^{er} février 2026.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation est de 5% sauf les encarts publicitaires.

Madame LECLAIRE demande si le foyer rural souhaite occuper les bains douches, il devra payer

Monsieur le Maire répond par la négative que seuls les syndicats de copropriété sont concernés. Les mots associations extérieures seront retirés

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.1111-2, L.2121-29 et L.2331-2 à L.2331-4,

VU la délibération n°2025-003 portant tarifications des services, des redevances de l'occupation du domaine public et de publicité,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour les tarifs municipaux,

	Prix unitaire	
SALLE DES FETES	Du lundi au vendredi : 289€ par jour	Résidents à Guignes
	Du samedi au dimanche : 578 € pour le week-end	
	Tous les jours ½ journée : 145 €	
	Du lundi au vendredi : 578€ par jour	Non-Résidents à Guignes
Du samedi au dimanche : 1 155 € pour le week-end		
Tous les jours ½ journée : 289 €		
SALLE DU BELVEDERE	Du samedi au dimanche : 385 € pour le week-end (uniquement pour les Résidents à Guignes)	
SALLE BAINS DOUCHE	126€ la ½ journée uniquement pour syndicats	

MARCHE DE NOEL	22 € pour un emplacement de 2 mètres linéaires par jour
----------------	---

TARIFS DES DROITS DE VOIRIE ET REDEVANCES D'OCCUPATION DE LA VOIE PUBLIQUE		
Stationnement de véhicules utilitaires de déménagement : 81 € / jour		
Stationnement de véhicules utilitaires de déménagement : 40 € / la ½ journée		
Stationnement de bennes : 81 € / jour		
Stationnement de véhicules de chantier de plus de 3.5 tonnes : 81 € / jour		
Stationnement de véhicules de chantier de plus de 3.5 tonnes : 40 € / la 1/2 journée		
Création d'un bateau-trottoir ou d'un passage d'entrée avec un trottoir à bordure basse 11 025 €		
Agrandissement d'un bateau-trottoir ou d'un passage d'entrée avec un trottoir à bordure basse 3 860 € / m linéaire		
Bureau de vente	Unité de temps	Tarif
(Dimension moyenne : 5m x 6,50m)	Mois	1 050 €

INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL					
TARIF PUBLICITE	FORMAT	1 PARUTION	2 PARUTIONS	3 PARUTIONS	4 PARUTIONS
A B La page	A : format utile : H 277 x L 190 B : plein papier : H 297 x L 210 + 5 mm de fond perdu	945€	1 260 €	1 575 €	1 890 €
C 1/2 page	H 135 x L 190	630 €	945 €	1 260 €	1 575 €
D 1/4 page	H 135 x L 91,5	315 €	472,50 €	630 €	787,50 €
E 1/8 page	H 64 x L 91,5	157,5 €	236,25 €	315 €	393,75 €
F 1/16 page	H 28,5 x L 91,5	105 €	157,50 €	210 €	262,50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à L'**UNANIMITE**

VALIDE la tarification des services, des redevances, de l'occupation du domaine public et de publicité

Conformément aux tableaux ci-dessus à compter du 1 février 2026.

DECISIONS DU MAIRE

2026.001	DECISION DE LOCATION Salle des fêtes Mme GRAFF 525 € le 10+11 janv
2026.002	DECISION DE LOCATION SALLE DES FETES M GUERRIER 525 € 28 FEV+1 ER MARS
2026.003	DECISION DE LOCATION Salle Belvédère Mme LECLAIRE 357 € 10+11 janv
2026.004	DECISION POUR LOCATION BALAYEUSE VILLE PAR LA SOCIETE CMS
2026.005	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE MME MELIS 17+18 janv 367€
2026.006	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE M LAURENT 7-8 fév 367 €
2026.007	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE Mme DA SILVA 21-22 fév 367 €
2026.008	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE M DENNU 18+18 avril 367 €

QUESTIONS DIVERSES

PAS DE QUESTION

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil se déroulera fin février et invite les élus à passer à la galette.

Fin de séance 20h30

Le Maire,
Manuel MEDEIROS



Le secrétaire,
Hélène PASQUET

A handwritten signature in red ink, which appears to read "H. Pasquet", is written over the printed name of the secretary.

2026

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



Table des matières

I- CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN	4
II- CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL	6
Rétrospective de l'année 2025	10
1- Evolution des dépenses de fonctionnement	10
2- Evolution des recettes de fonctionnement	13
3- Evolution des dépenses d'investissement	16
4- Evolution des recettes d'investissement	18
5- Structure de la dette	20
6- Evolution des charges de personnel	21
7- Evolution de l'épargne – Financements des investissements	23
Les orientations financières pour 2026	24

PREAMBULE

L'article L.2312-1 CGCT stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

L'article D.2312-3 CGCT complète que :

« Le rapport prévu à l'article L.2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I- CONTEXTE MONDIAL ET EUROPEEN

La guerre entre l'Ukraine et la Russie ainsi que l'aggravation des tensions commerciales continuent d'exercer un effet de freinage sur l'économie en Europe.

Dans les économies européennes, l'accentuation des frictions commerciales et de l'incertitude géopolitique devrait être compensée dans une certaine mesure par l'assouplissement des conditions de crédit, et la croissance dans la zone euro devrait s'établir à 1.2 % en 2025 et 1.0 % en 2026.

La politique budgétaire expansionniste devrait renforcer l'activité économique en Allemagne, mais l'assainissement des finances publiques anticipé en France comme en Italie freinera la croissance. Au Royaume-Uni, un resserrement de la politique budgétaire ainsi que l'augmentation des coûts des échanges et de l'incertitude devraient peser sur la demande extérieure et intérieure, ce qui devrait entraîner un ralentissement de la croissance de 1.4 % en 2025 à 1.0 % en 2026.

Pour autant, malgré les mesures énergiques prises par les pouvoirs publics pour faire face aux chocs extérieurs, les perspectives à court terme sont assombries par une forte incertitude. La désinflation progresse, mais la politique monétaire devrait demeurer vigilante. La politique budgétaire doit dégager des marges de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins de dépenses, notamment dans le domaine de la défense. Pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme, la prudence budgétaire reste toutefois de mise.

L'UE devra se doter d'un nouveau budget consacrant à la fois une hausse des ressources budgétaires et une réorientation des dépenses existantes qui cible prioritairement des domaines comme la cohésion ou la politique agricole. Une intégration plus poussée du marché de l'électricité peut contribuer à diminuer les coûts de l'électricité et à stimuler la compétitivité grâce au développement des interconnexions internationales, à l'allègement de la fiscalité de l'électricité et au renforcement de la concurrence. Pour accroître la productivité, il faut en outre que le marché unique soit plus intégré, avec moins d'obstacles réglementaires, de sorte que les entreprises puissent se développer et innover dans un environnement concurrentiel bénéfique.

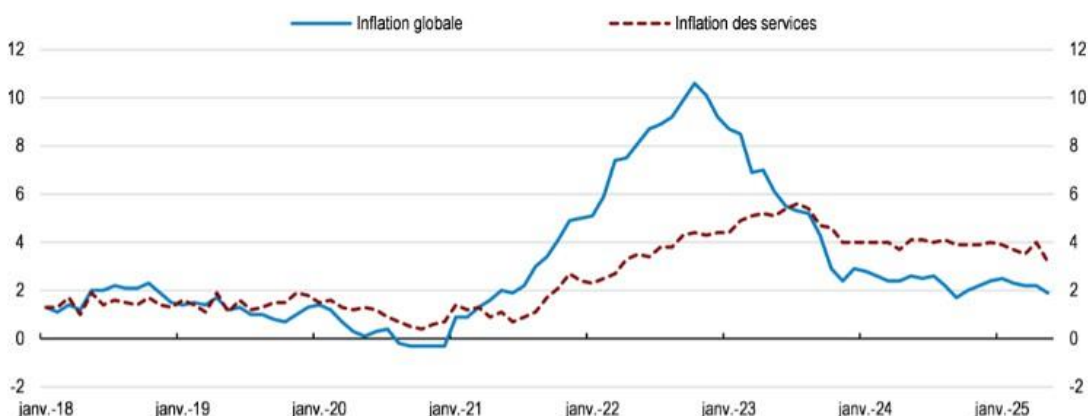
Il importera également d'approfondir les marchés de capitaux pour stimuler l'innovation et la productivité. Un cadre robuste en matière d'aides publiques est essentiel pour maintenir des règles du jeu équitables permettant aux entreprises productives de croître et de porter des changements structurels. Favoriser la mobilité de la main-d'œuvre permettra aussi de soutenir la productivité.

La reprise économique est lente. Malgré la vigueur des réponses apportées par les pouvoirs publics face aux chocs extérieurs, la demande agrégée reste en demi-teinte. La consommation est bridée par le faible niveau de la confiance et les comportements de précaution, tandis que les incertitudes élevées continuent de peser sur l'investissement des entreprises. Les tensions sur les marchés du travail ont permis de soutenir les revenus privés, mais la demande de main-d'œuvre a récemment commencé à fléchir, en partie sous l'effet du rattrapage des salaires réels.

La désinflation progresse. L'inflation globale a diminué rapidement à la suite du resserrement de la politique monétaire, et la hausse des prix des services a commencé à refluer (Graphique 1). Il est nécessaire que l'inflation dans les services baisse davantage, et les autorités monétaires devraient donc rester vigilantes et continuer d'appuyer leur action sur les données. Il serait judicieux de s'attaquer aux vulnérabilités du secteur financier non bancaire en prenant des mesures macroprudentielles en tant que de besoin.

Graphique 1. L'inflation reste élevée dans les services

Zone euro, glissement annuel en %



Source : Eurostat.

La croissance devrait s'améliorer à mesure que la consommation privée va se redresser.

Le marché du travail restera tendu, les pénuries de main-d'œuvre ralentissant la normalisation de la hausse des salaires. L'assouplissement des conditions financières soutiendra l'investissement privé, tandis que l'investissement public bénéficiera des dépenses au titre du plan Next Generation EU (Tableau 1). Une aggravation des tensions géopolitiques et commerciales pourrait peser sur la demande extérieure et, en cas de mesures de rétorsion de l'UE, raviver les tensions inflationnistes.

Tableau 1. La croissance devrait se raffermir

	2022	2023	2024	2025 ¹	2026 ¹
PIB réel (variation en %)	3.5	0.5	0.8	1.0	1.2
Consommation privée (variation en %)	5.0	0.6	1.0	1.2	1.2
Formation brute de capital fixe (variation en %)	2.0	1.8	-1.8	1.9	2.5
Indice des prix à la consommation harmonisé (variation en %)	8.4	5.4	2.4	2.2	2.0
Taux de chômage (%)	6.8	6.6	6.4	6.4	6.2
Solde budgétaire (% du PIB)	-3.5	-3.6	-3.1	-3.1	-3.2
Dette des administrations publiques, définition de Maastricht (% du PIB)	91.5	89.1	89.2	89.9	90.7

Note : Pays de la zone euro qui sont également membres de l'OCDE (soit 17 pays).

1. Estimations de l'OCDE.

Source : Perspectives économiques de l'OCDE : statistiques et projections (base de données).

II- CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

Le contexte économique et financier au niveau national

L'économie française continue de naviguer dans un environnement global incertain, marqué par des tensions géopolitiques, une inflation mondiale persistante, et une transition énergétique accélérée. La France, tout en faisant face à ces défis externes, poursuit son adaptation au sein de l'Union Européenne, où la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE) reste un facteur clé. La croissance du PIB français est estimée à 1,2 % pour l'année 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise (avant 2020), mais stable par rapport à l'année précédente.

Une croissance du PIB qui, comme en 2024, reste très modérée en 2025

La situation de l'économie française est un peu paradoxale en cette rentrée. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2ème trimestre en rythme instantané après +0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3ème trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025, bien en-deçà des niveaux d'avant crise (avant 2020), mais stable par rapport à l'année précédente.

Cette croissance est soutenue par :

- La consommation des ménages, qui a légèrement rebondi avec la reprise du marché du travail.
- L'investissement public et privé, notamment dans la transition énergétique et la modernisation des infrastructures.
- Les exportations, soutenues par la demande extérieure, bien que la compétitivité des entreprises françaises reste affectée par la hausse des coûts de production.

Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

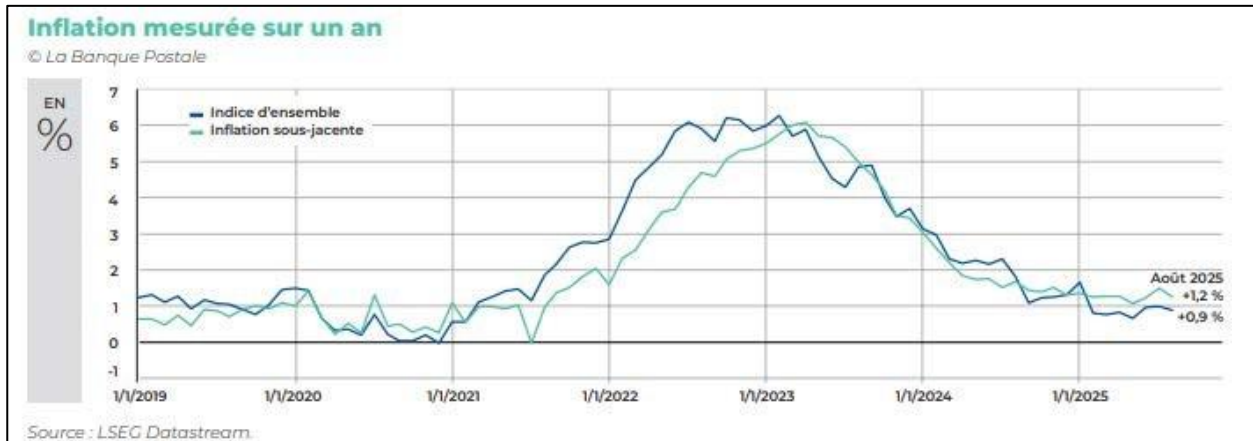
Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2ème trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2ème trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2ème trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

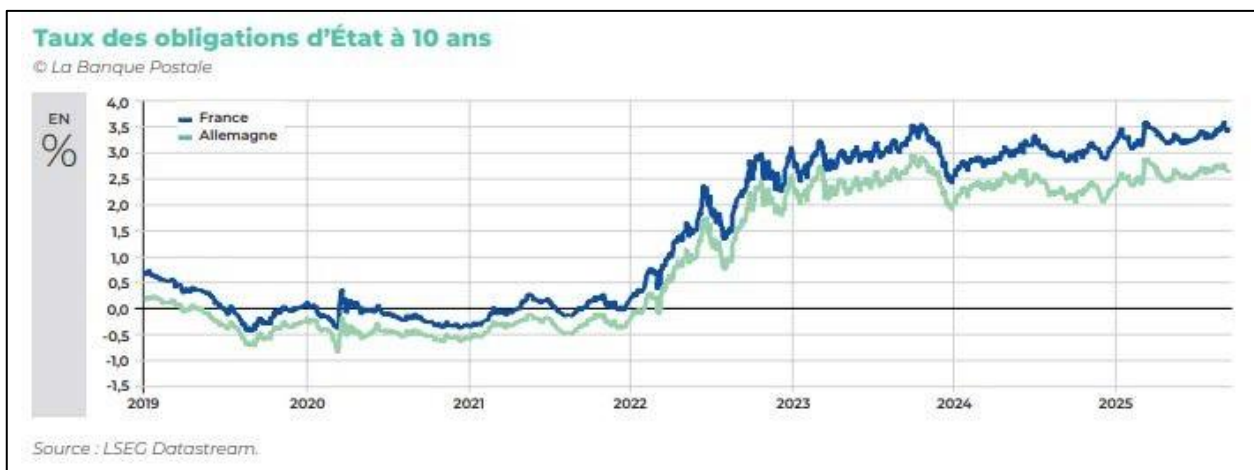
Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Une inflation stabilisée en 2024 et 2025 propice à un resserrement monétaire en Europe

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1er semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension.



Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.



En conclusion, l'économie française, bien qu'encore marquée par des tensions inflationnistes et des défis structurels, bénéficie d'une croissance modérée soutenue par la consommation interne, l'investissement public et une légère reprise des exportations. L'adaptation à la transition énergétique et l'innovation technologique restent des leviers clés pour soutenir la compétitivité du pays à long terme. Cependant, des efforts sont nécessaires pour résoudre les déséquilibres sur le marché du travail et améliorer la compétitivité des entreprises.

La situation des finances publiques

Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé pour atteindre 175 milliards d'euros, soit 6 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022. La dette publique culmine désormais à près de 3 300 milliards et les charges d'intérêts à 59 milliards. Il s'agit d'une dégradation exceptionnelle et inédite alors que la croissance économique est restée continûment positive pendant cette période. Si la faible progression des impôts expliquait en partie la contre-performance de 2023, c'est à l'inverse la dynamique des dépenses qui est en cause en 2024, principalement du côté des collectivités locales et de la protection sociale.

La France, seule en Europe à voir ses finances publiques continuer de se dégrader, a obtenu de ses partenaires que le terme de sa trajectoire de retour du déficit sous les 3 points de PIB soit repoussé de 2027 à 2029 : l'année 2025 est désormais déterminante pour engager l'ajustement budgétaire que la Cour évalue à 110 milliards, soit plus du double de celui évalué à l'été 2023 avant le dérapage qui a caractérisé les derniers mois.

La dérive des finances publiques, loin de s'être inversé ou même simplement interrompue en 2024, s'est au contraire accentuée, avec un déficit qui devrait atteindre 6 points de PIB, soit 1,6 points au-delà de la cible inscrite dans le projet de loi (PLF) pour 2024. Ce dérapage par rapport à la prévision initiale s'explique en partie par l'impact sur 2024 de la très mauvaise année 2023, mais l'essentiel de la dérive est imputable à l'année 2024 elle-même.

La quasi-extinction des mesures d'aides exceptionnelles de soutien face aux crises sanitaire et inflationniste a partiellement masqué une perte de contrôle du cœur de la dépense publique.

Celle-ci a progressé de 2,7% en volume (donc hors effet de l'inflation), soit le rythme le plus rapide des quinze dernières années, avec notamment une forte dynamique des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales (+3,6%) et une augmentation soutenue des dépenses sociales (3,1%) sous l'effet de la forte inflation enregistrée en 2023. Cette dérive se répercute sur 2025 mais aussi sur la suite de la trajectoire pluriannuelle vis-à-vis de laquelle la France s'est engagée auprès de la Commission Européenne en octobre 2024.

La dérive continue des comptes publics depuis 2023 a conduit le Gouvernement à repousser une nouvelle fois le retour au déficit sous 3%, de 2027 à 2029, impliquant un effort soutenu dès 2025. Pour cette année, la réduction de 0,6 point du déficit prévu par la loi de finances tout juste adoptée repose quasi- exclusivement sur des hausses d'impôts plutôt que sur des économies, la dépense publique hors charges de la dette continuant de progresser à un rythme de sa tendance d'avant-crise.

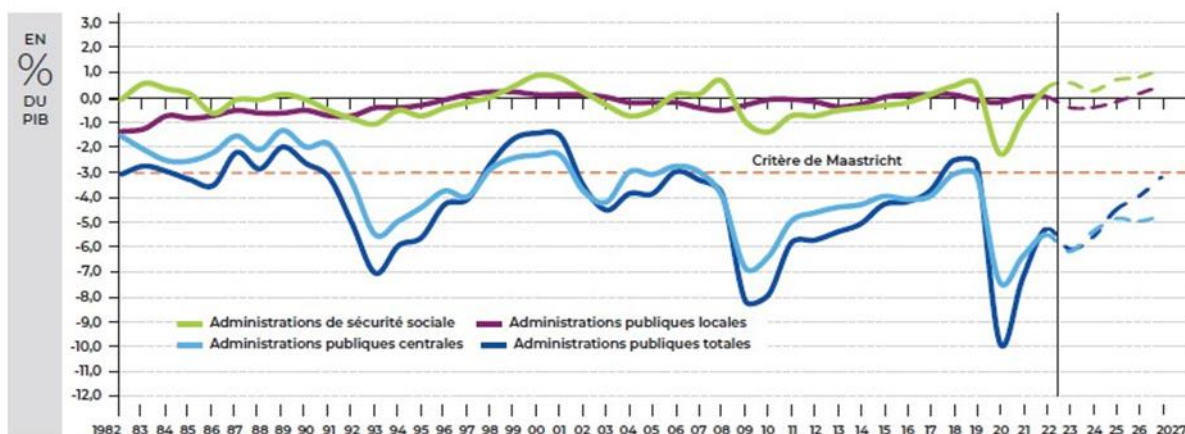
De surcroît, près de la moitié des hausses de prélèvements inscrites en loi de finances pour 2025 est présentée comme temporaire, ce qui reporte sur les années suivantes l'effort structurel de redressement des finances publiques.

En conséquence, le Gouvernement a présenté le 15 juillet 2025, au cours d'une conférence de presse, son plan budgétaire visant 43,8 milliards d'euros d'économies pour ramer le déficit public à 4,6% en 2026, la dette étant chiffrée à plus de 3 000 milliards d'euros.

L'objectif est d'enrayer l'emballement de la dette publique d'ici à 2029. Ces orientations visent à faire passer le déficit à 4,6% en 2026, à 4,1% en 2027, 3,4% en 2028 pour atteindre le seuil de 2,8% en 2029

Le déficit des administrations publiques

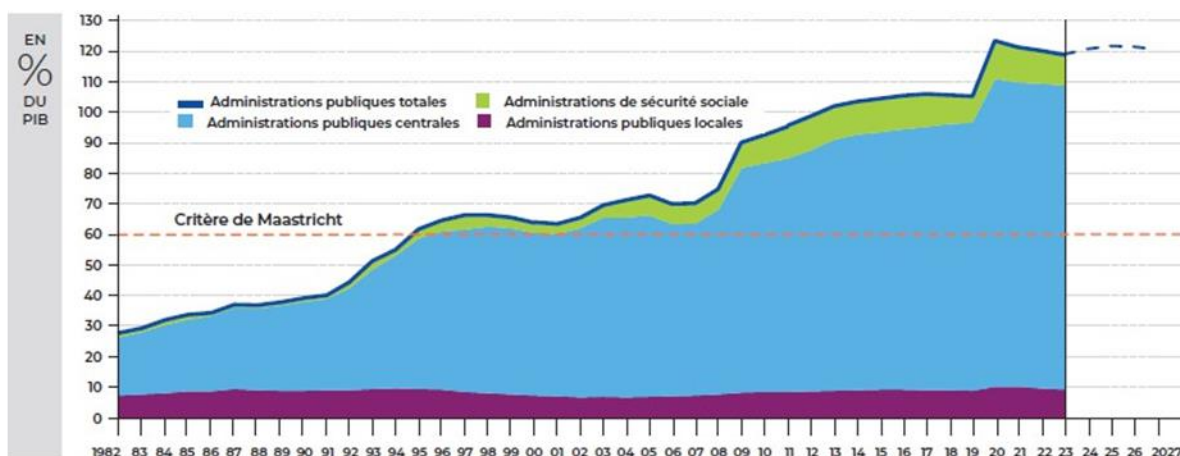
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Synthèse indicateurs clés

Croissance (d'après PLF 2026)

2025 : +0,7%

2026 : +1,0%

Inflation (d'après PLF 2026)

2025 : + 1.1%

2026 : +1,3 %

Déficit public (d'après PLF 2026)

2025 : -4,9% du PIB

2026 : -4,7% du PIB

Dette publique

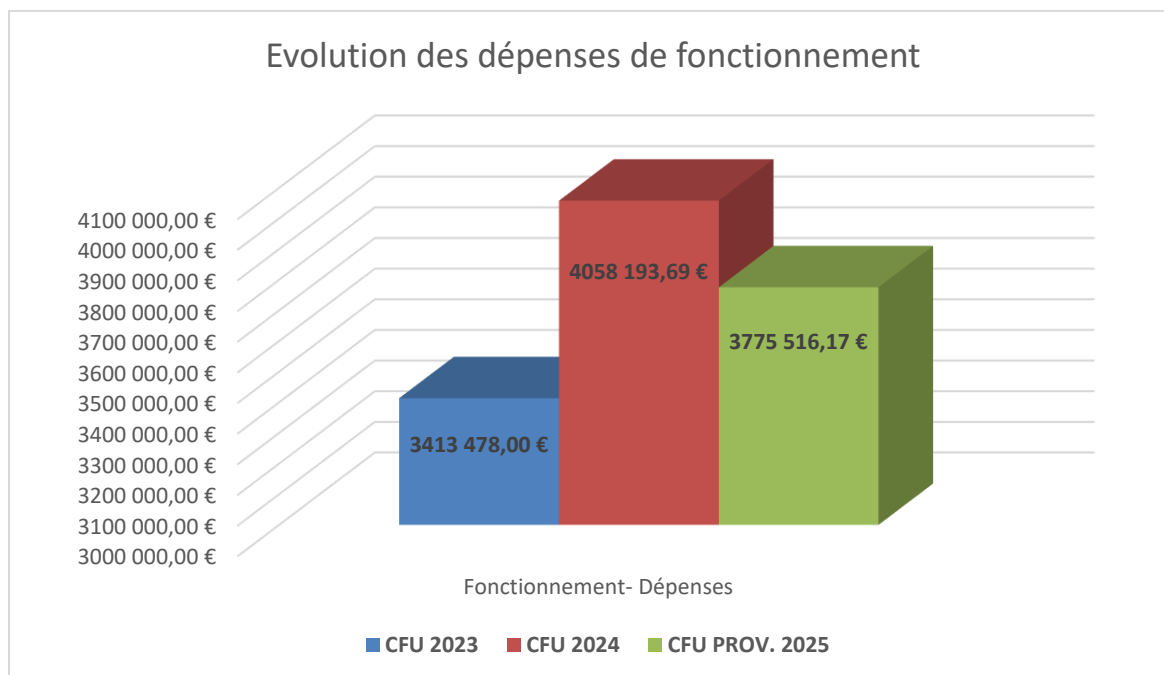
2025 : 116,4% du PIB

2026 : 117,9% du PIB

Le PLF 2026 s'inscrit dans une phase de désinflation, un ralentissement de la hausse des prix combinée à une croissance modérée autour de 1 %. Cette configuration diminue partiellement les coûts, mais freine la dynamique des recettes fiscales locales. Cette PLF 2026, n'offre aucune marge nouvelle pour les finances locales.

1- Evolution des dépenses de fonctionnement

Chapitre	CFU 2023	CFU 2024	CFU PROV. 2025	Evolution 2024/2025
Fonctionnement - Dépenses	3 413 478.00	4 058 193.69	3 775 516.17	-7,09%
011-Charges à caractère général	1 489 593,04	1 774 617,06	1 575 088,99	-11,52%
012-Charges de personnel et frais assimilés	1 601 682,13	1 954 921,85	1 905 598,92	-2,52%
65-Autres charges de gestion courante	202 109,48	230 977,78	211 498,54	-8,43%
66-Charges financières	105 310,19	96 742,94	82 979,72	-14,23%
67-Charges exceptionnelles	14 783,16	934,06	350,00	-62,53%



Les charges à caractère général (chapitre 011)

La diminution des charges est dû à l'absence de régularisation de facture de gaz (-119 682,51€) et à une baisse des consommations en électricité (- 38 540,25 €).

Une renégociation de certains contrats accompagnés d'une meilleure gestion des prestataires extérieurs ont permis à la Commune d'optimiser les dépenses de 40 327 € sur les contrats et de 8 442,44 € sur la maintenance.

Cependant, le marché de la restauration et la délégation du centre de loisirs ont augmenté de 5 526,89 € et de 20 925 € par rapport à l'année dernière.

Pour exemple :

	2024	2025
Marché restauration scolaire	276 902.67	282 429.56
DSP centre de loisirs	229 923.00	250 848.00
Dépenses d'électricité	139 889.24	101 348.99
Dépenses de combustible	192 015.16	73 332.65
Contrats	165 423.90	125 096.90
Maintenance	41 773.49	33 331.05

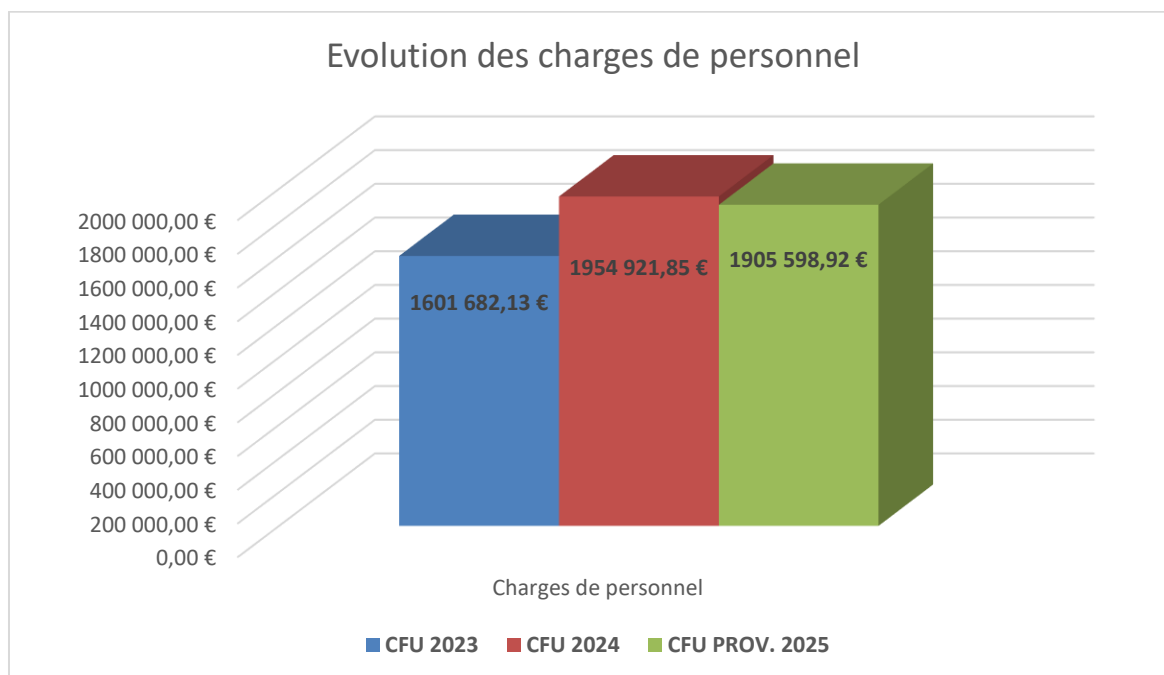
CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
1 489 593.04	1 774 617.06	1 575 088.99

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre concerne les frais du personnel :

Ce chapitre est en baisse de - 49 322,93€ dû principalement au non-remplacement d'agents (communication et animation) pendant une certaine période et à la mise en retraite d'un agent.

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
1 601 682.13	1 954 921.85	1 905 598.92



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre correspond principalement aux subventions accordées aux associations, indemnités des élus et les subventions obligatoires : le collège de Mormant, Verneuil et le groupement de commandes avec le SDESM.

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
202 109.48	230 977.78	211 498.54

Ce chapitre est en baisse de **-19 479,24 €** (l'année dernière a supporté un rattrapage sur 3 ans avec le collège de Verneuil).

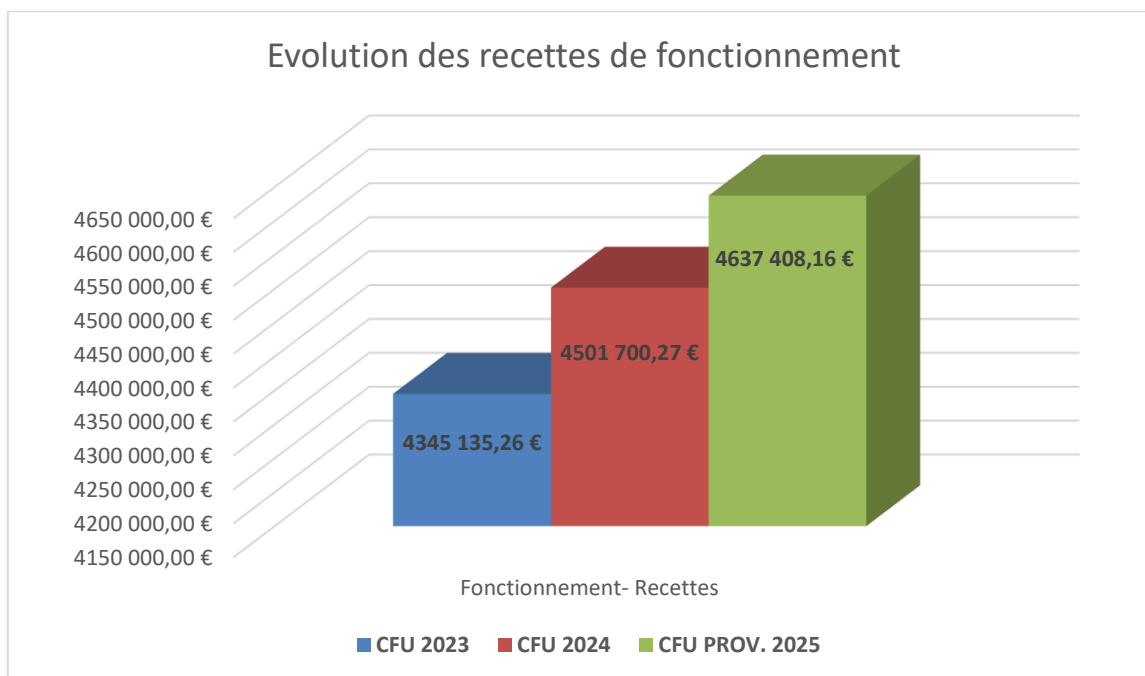
Les charges d'intérêts de la dette (chapitre 66)

Correspond au montant des intérêts de la dette.

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
105 310.19	96 472.94	82 979.72

2- Evolution des recettes de fonctionnement

Chapitre	CFU 2023	CFU 2024	CFU PROV. 2025	Evolution 2024/2025
Fonctionnement- Recettes	4 345 135,26	4 501 700,27	4 637 408.16	7,84%
013-Atténuation de charges	167 634,52	165 809,89	185 458.70	11,85%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	250 584,27	340 098,33	346 613.08	1,82%
73-Impôts et taxes	399 426,18	308 485.91	278 954.68	-14,47%
731-Fiscalité locale	2 246 350,61	2 320 490.24	2 377 657.00	2,46%
74-Dotations, subventions et participations	1 258 337,62	1 328 074.03	1 263 710.70	-3,56%
75-Autres produits de gestion courante	13 880,99	37 803.57	183 505.77	389,96%
77-Produits exceptionnels	8 921,07	938,30	920,15	-1.93%



Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre correspond aux remboursements des arrêts maladie par notre assurance, des avoirs des fournisseurs d'énergies et de la part salariale des tickets restaurants.

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
167 634.52	165 809.89	185 458.70

Produits des services et du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre augmente légèrement et concerne les redevances GRDF, la location de l'antenne (TOTEM), les concessions cimetière et la facturation scolaire (cantine).

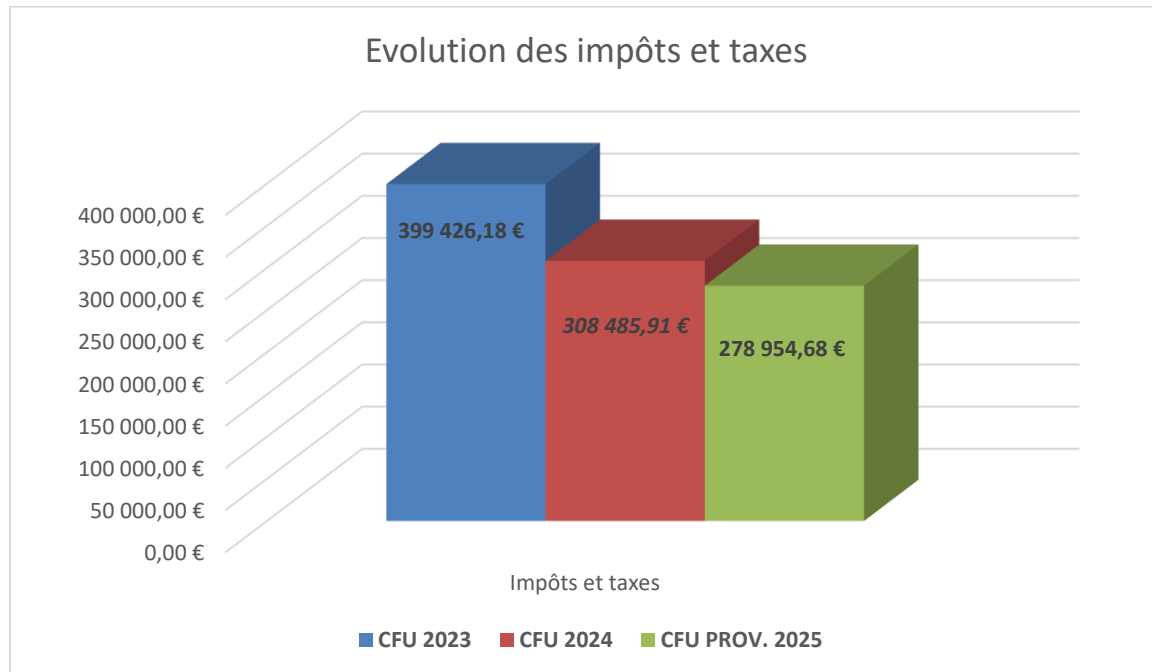
Le chapitre 70 est en hausse de 6 514.75 €

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
250 584.27	340 098.33	346 613.08

Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre correspond à la DMTO (droits mutation à titre onéreux) et l'attribution de compensation versée par la CCBRC, en baisse par rapport à 2024 dû au ralentissement des transactions immobilières de 2024.

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
399 426.18	308 485.91	278 954.68



Fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre correspond pour partie aux impôts fonciers, taxe sur l'électricité et taxe sur les pylônes électriques.

Le chapitre 731 est en augmentation de 57 166.76 € par rapport à l'exercice 2024 notamment dû aux impôts fonciers + 59 807 € (augmentation des bases). Cependant la taxe sur la consommation finale d'électricité a baissé de (- 2 569,24 €).

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
2 246 350.61	2 320 490.24	2 377 657.00

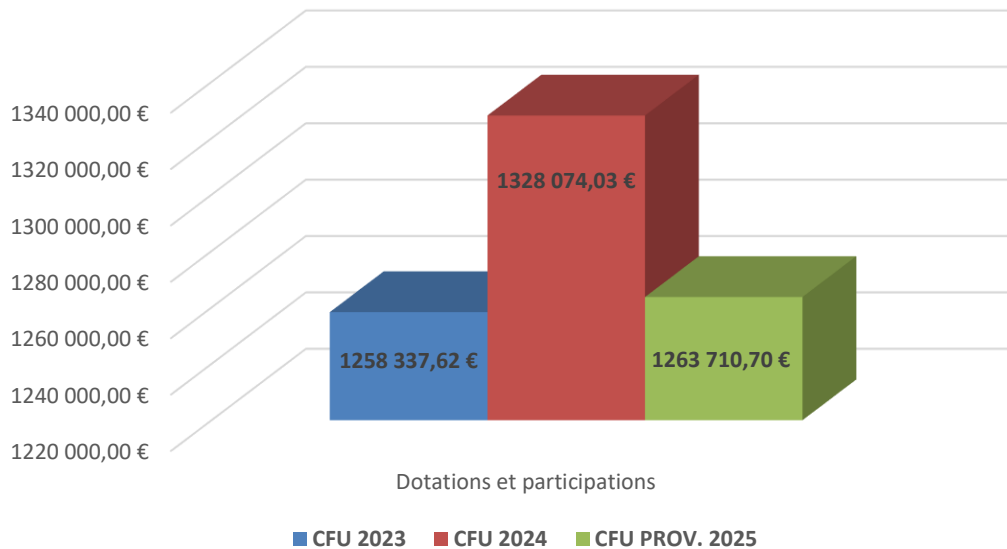
Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe la dotation forfaitaire que la commune reçoit de la CCBRC pour les scolaires (transféré au compte 75), le FCTVA, toutes les dotations de l'Etat (la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation) ainsi que les subventions de la CAF.

La baisse de **64 363,33€** s'explique notamment par le transfert au chapitre 75 des versements (79062€) de la CCBRC. La Dotation Forfaitaire des Communes (+ 1 678 €), la Dotation de Solidarité Rurale (+ 32 032 €), de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 4 819 €).

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
1 258 337.62	1 328 074.03	1 263 710.70

Evolution des dotations et participations

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes sont essentiellement de loyers des biens loués par la commune, les remboursements des sinistres de la part de Groupama et de SMA BTP, notamment des remboursements des dégâts au Groupe Scolaire (garantie décennale).

Depuis cette année cela concerne également le versement sur ce chapitre de la participation de la CCBRC pour le soutien du centre de loisirs et aux actions scolaires de la Commune. Pour l'année 2025 la totalité des versements est de 79 062 €.

Les revenus des immeubles de 11 935.00 €.

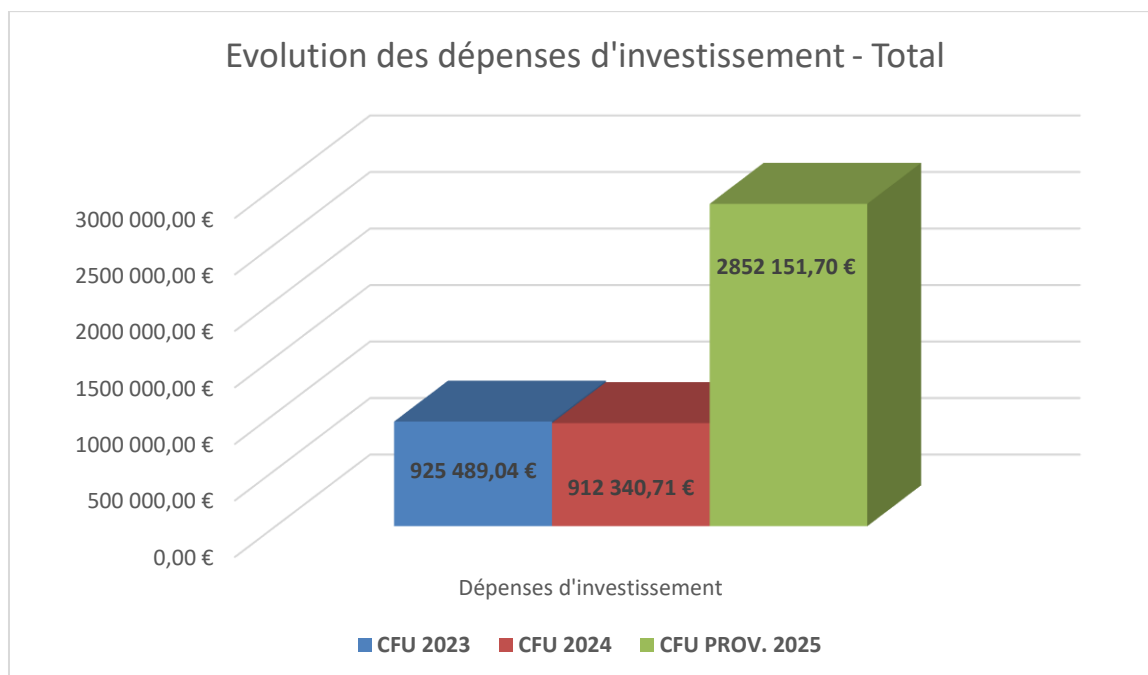
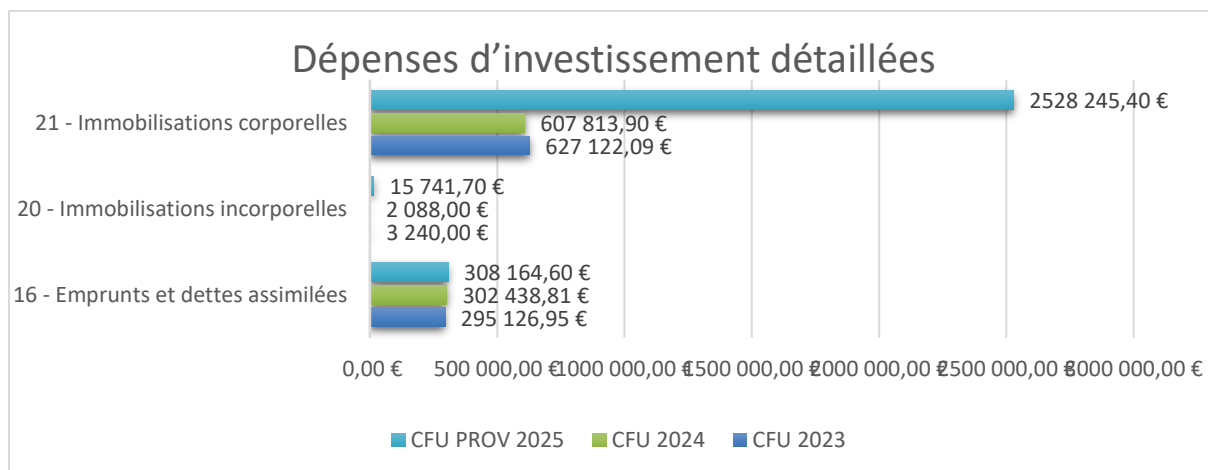
Remboursements sinistres :

- SMA BTP 68 072.89 €
- Groupama 22 707.66 €

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
13 880.99	37 803.57	183 505.77

3- Evolution des dépenses d'investissement

CHAPITRE	CFU 2023	CFU 2024	CFU PROV 2025	Evolution 2024/2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	295 126.95	302 438.81	308 164.60	1,89%
20 - Immobilisations incorporelles	3 240.00	2 088.00	15 741.70	653,91%
21 - Immobilisations corporelles	627 122.09	607 813.90	2 528 245.40	315,96%
Total	925 489,04	912 340,71	2 852 151.70	212.62%



Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
295 126.95	302 438.81	308 164.60

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
3 240.00	2 088.00	15 741.70

En 2025, la commune a réalisé des missions d'étude, de contrôle et de coordination pour la construction du Gymnase ainsi que le Centre Technique Municipal.

[Immobilisations corporelles \(chapitre 21\)](#)

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
627 122.09	607 813.90	2 528 245.40

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont :

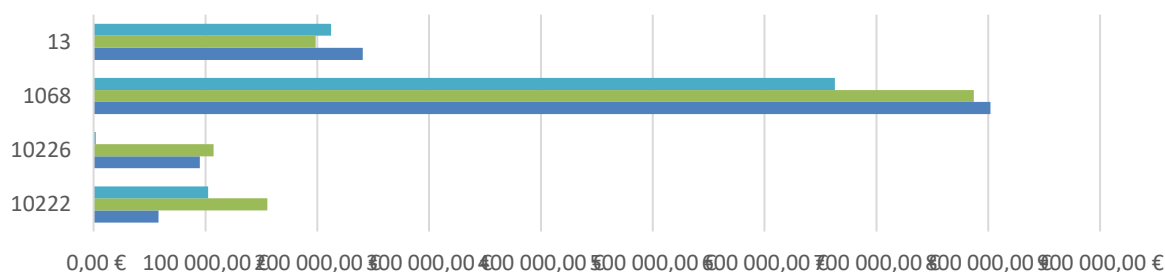
- Construction du Gymnase 2 033 556.96 €
- Voirie communale :109 955.88 €
- Achat d'un camion à la suite d'un sinistre 63 500 €
- Réparation de Bâche du Préau et réalisation de travaux d'étanchéité au Groupe Scolaire 55 842,33 €
- Réalisation d'un bloc sanitaire public et accessible PMR et travaux associés 54 022.58 €
- Rénovation des bâtiments dans le cadre du fonds vert :
Salle des Bains Douches 38 596.68 €
- Création de WC à l'extérieur de la Mairie 24 090,18 €
- Modernisation des éclairage publique 24 802.03 €
- Achat de nouveau mobilier pour la restauration scolaire 21 067.99 €
- Achat de deux nouvelles camera pour la vidéoprotection 16 368 €
- Travaux dans le bureau de la directrice 10 756.52 €
- Réparation de la cage d'escalier dans la Mairie 8 222,72 €
- Achat de meubles pour la bibliothèque 4 618.51 €

4- Evolution des recettes d'investissement

Sont inscrites uniquement les recettes notifiées.

CHAPITRE	CFU 2023	CFU 2024	CFU PROV 2025	Evolution 2024/2025
10222-FCTVA	58 152.18	155 390.64	102 521.01	-34.02%
10226- Taxe aménagement	94 984.35	107 272.22	1 933.68	-98.20%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	801 988.79	787 134.66	1 662 993.96	111.27%
13-Subventions d'investissement	240 820.80	198 651.48	212 323.16	6.88%
Total	1 195 946,12	1 248 448,96	1 979 771,81	58.58%

Recettes d'investissement par chapitre



	10222	10226	1068	13
CFU PROV 2025	102 521,01 €	1 933,68 €	662 993,96 €	212 323,16 €
CFU 2024	155 390,64 €	107 272,22 €	787 134,66 €	198 651,48 €
CFU 2023	58 152,18 €	94 984,35 €	801 988,79 €	240 820,80 €

CFU PROV 2025 CFU 2024 CFU 2023

FCTVA (compte 10222)

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
58 152.18	155 390.64	102 521.01

Pour l'année 2025, la Commune a perçu 102 521.01 € du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée relatif aux travaux de l'année 2023.

Taxe aménagement (compte 10226)

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
94 984.35	107 272.22	1 933.68

Pour l'année 2025, la Commune a encaissé 1 933.68€ de taxe d'aménagement.

Excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
801 988.79	787 134.66	1 662 993.96

Pour l'année 2025, la Commune a capitalisé 1 662 993.96€.

Subventions d'investissement (Chapitre 13)

CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
240 820.80	198 651.48	212 323.16

Durant l'année 2025, la Commune a reçu 212 323.16 € de subventions :

- REGION : 51 367.47 € (Gymnase)
- PREFECTURE : 82 182.20 € (Fonds Vert)
- SDESM : 37 394.81 € (Travaux éclairage public)
- DEPARTEMENT :
 - 17 490 € (FAC Gymnase)
 - 2 728 € (Vidéoprotection)
 - 2 419.50 € (Bibliothèque)
 - 18 741.18 € (Amendes de Polices)

Pour rappel, la Commune dispose des restes à réaliser de subventions pour la construction du Gymnase :

- Département (FAC) : 282 510 €
- Région : 98 632.53 €
- Préfecture (DETR) : 500 000 €

5- Structure de la dette

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Dans ce chapitre figurent les emprunts contractés par la commune mais également celui de CAF en référence à la construction de l'école qui n'engendre pas d'intérêts mais uniquement du capital.

CFU 2024	CFU 2025
302 438.31	308 164.60

Tableau de l'encours de la dette communale :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2025	396 462.00	88 297.40	308 164.60	3 842 122.10
2026	375 138.94	79 127.66	296 011.28	3 533 957.50
2027	340 532.03	70 132.01	270 400.02	3 237 946.22
2028	277 849.36	63 697.18	214 152.18	2 967 546.20
2029	274 966.80	58 776.69	216 190.11	2 753 394.02
2030	274 966.80	53 766.45	221 200.35	2 537 203.91
2031	274 966.80	48 630.43	226 366.37	2 316 003.56
2032	274 966.80	43 365.03	231 601.77	2 089 667.19
2033	274 966.80	37 966.73	237 000.07	1 858 065.42
2034	258 473.40	32 733.57	225 739.83	1 621 065.35

6- Evolution des charges de personnel

Tableau des effectifs 2025 :

			Poste occupé	
Grade	Catégorie	Permanent/Non permanent	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail
Filière administrative				
Directeur Général des Services	A	Permanent	Titulaire	35h
Rédacteur	B	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint administratif	C	Permanent	Contractuel fin 31/08/2026	17,5
Adjoint Administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint Administratif	C	Permanent	Contractuel fin 30/11/2026	35h
Adjoint Administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint administratif	C	Permanent	Titulaire	35h
Filière technique				
Directeur Services Techniques	A	Permanent	titulaire	35h
Technicien principal 1ère classe	B	Permanent	Titulaire	35h
Agent de maîtrise principal	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Permanent	Titulaire	27h27
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Contractuel fin 30/09/2026	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Contractuel fin 04/07/2026	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Stagiaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Contractuel fin 04/02/2026	35h
Adjoint technique	C	Permanent	CDI	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Contractuel fin 03-07-2026	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	4h

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Berger
Levrault

Publié le

27h27

ID : 077-217702224-20260202-2026_002DGS-DE

Adjoint technique	C	Permanent	Titulaire	
Filière médico-sociale				
ATSEM principal 1ère classe	C	Permanent	Titulaire	27h27
Filière animation				
Adjoint d'animation	C	Permanent	Titulaire	35h

Etat global :

Statut	2022	2023	2024	2025
Titulaires/stagiaires	25	37	40	36
Contractuels	7	5	4	7
CUI	1	0	0	0
TOTAL	33	42	43	43

7- Evolution de l'épargne – Financements des investissements

- Epargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) :

L'épargne brute tient compte des charges financières, donc des intérêts de la dette (compte 661). Cependant, elle ne tient pas compte des amortissements en capital de la dette.

Pour la commune de Guignes, le montant est de

$$4\,636\,827.52 - 3\,775\,516.17 = \mathbf{861\,311.35\,€}$$

- Epargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) L'épargne nette résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Pour la commune de Guignes, elle représente $861\,311.35 - 308\,164.60 = \mathbf{553\,146.75\,€}$

- Taux d'épargne brute Rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur mesure le pourcentage des ressources propres de fonctionnement affecté au financement des investissements et au remboursement du capital de la dette.

Pour la commune de Guignes, le taux est de $861\,311.35 / 4\,636\,827.52 = \mathbf{18.58\, \%}$

Nb : Un bon résultat se situe entre 8% et 15%.

- Ratio de capacité de désendettement Encours de dette au 31 décembre / épargne brute. Ce ratio répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Un ratio qui augmente est donc un indicateur qui se dégrade. Il s'agit d'une mesure de soutenabilité de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio inférieur à 10 années est satisfaisant.

Pour la commune de Guignes, il est de $(3\,842\,122.10 / 861\,311.35) = \mathbf{4.46}$.

La moyenne pour les communes entre 3 500 et 4 999 habitants en 2023, est de : **3.5**.

www.collectivites-locales.gouv.fr

Les orientations financières pour 2026

En 2026, nous allons devoir faire face à l'augmentation des charges de fonctionnement dues notamment à l'augmentation de la restauration scolaire, le centre de loisirs ainsi que l'augmentation de la CNRACL, dont le taux passe de 34,65 % à 37,65 % à partir du 1er janvier 2026, soit une augmentation d'environ 25 000€ et la mutuelle des agents qui s'évalue à 9 600€.

L'objectif pour 2026 sera de continuer à maintenir la globalité des services ainsi que le montant des subventions versées aux associations locales.

Néanmoins il va falloir pour l'équipe municipale qui sera élue en mars continuer à stabiliser les charges de fonctionnement afin de préserver l'équilibre du budget et dégager un autofinancement suffisant pour pouvoir continuer à faire des investissements.

Continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement en limitant l'augmentation des charges à hauteur de l'inflation et des frais de personnel.

Préparation Projet budgétaire

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution 2025/2026
Fonctionnement- Dépenses	4 278 636.22	4 297 768,00	+ 0,45%
011-Charges à caractère général	1 856 636.22	1 893 768,00	+ 2%
012-Charges de personnel et frais assimilés	2 050 000.00	2 050 000,00	0%
014-Atténuations de produits	10 000,00	10 000,00	0%
65-Autres charges de gestion courante	264 000.00	269 280,00	+ 2%
66-Charges financières	98 000.00	80 000.00	-18.37%

Les charges à caractère général (chapitre 011)

BP 2025	BP 2026
1 856 636.22	1 893 768,00

Variation des charges à caractère général pour l'année 2026 :

- Maintien des prix des énergies
- Moins de facture régularisation
- Hausse des prix de certains contrats (+ 2%)
- Hausse de l'entretien et réparations sur bâtiments publics (+ 2%)

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre concerne les frais du personnel :

BP 2025	BP 2026
2 050 000,00	2 050 000,00

Certaines dépenses continueront à augmenter sur la masse salariale en 2026 :

- Augmentation CNRACL, le taux passe de 34,65 % à 37,65 % à partir du 1^{er} janvier 2026 soit une augmentation de 25 000€
- Avancement d'échelons, de grades et promotions internes
- Prise en charge de la mutuelle des agents (9 600€)

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre correspond aux subventions aux associations, indemnités des élus et les subventions obligatoires : le collège de Mormant, le collège de Verneuil l'étang, le collège de Coubert et le groupement de commandes avec le SDESM.

BP 2025	BP 2026
264 000.00	269 280,00

Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	BP 2025	Projet BP 2026	Evolution 2025/2026
Fonctionnement- Recettes	4 335 071.64	4 338 423,00	+ 0,08%
013-Atténuation de charges	120 000.00	120 000,00	0%
70-Produits des services et ventes diverses	344 400.00	346 000,00	+ 0,46%
73-Impôts et taxes	326 146.00	285 766,00	-12,38%
731-Fiscalité locale	2 222 000.00	2 377 657,00	+ 7,01%
74-Dotations, subventions et participations	1 238 445.00	1 110 000,00	-10,37%
75-Autres produits de gestion courante	83 500.00	98 000,00	+ 17,37%
78-Reprises sur amortissements et dépréciations (créances douteuses)	580.64	1 000,00	+ 72,22%

Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre correspond aux remboursements des arrêts maladie par notre assurance, des avoirs des fournisseurs d'énergies et de la part salariale des tickets restaurants.

BP 2025	BP 2026
120 000.00	120 000,00

Produits des services et du domaine (chapitre 70)

BP 2025	BP 2026
344 400.00	346 000,00

Impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre correspond à la DMTO (droits mutations à titre onéreux) et l'attribution de compensation versée par la CCBRC.

BP 2025	BP 2026
326 146.00	285 766,00

Fiscalité locale (chapitre 731)

Ce chapitre correspond pour partie aux impôts fonciers, taxe sur l'électricité et taxe sur les pylônes électriques.

BP 2025	BP 2026
2 222 000.00	2 377 657,00

Dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre regroupe le FCTVA, toutes les dotations de l'Etat (la dotation de solidarité rurale et la dotation de péréquation) ainsi que les subventions de la CAF.

BP 2025	BP 2026
1 238 445.00	1 110 000,00

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ces recettes sont essentiellement les loyers des biens loués par la commune, les remboursements des sinistres par Groupama et la participation que la commune reçoit de la CCBRC pour les activités scolaires et le centre de loisirs.

BP 2025	BP 2026
83 500.00	98 000,00

Dépenses d'investissement proposées :

Les principaux travaux proposés en investissements pour la commune en 2026

- Continuation de la modernisation de l'éclairage public 48 000 €
- Lancement de la tranche N°3 de la rénovation de l'Eglise 546 480 €
- Construction du centre technique municipal 950 000 €
- Rénovation énergétique des bâtiments (bibliothèque + salle des fêtes) 223 270 €
- Travaux de la cage d'escalier de la mairie 31 150 €
- Travaux de voirie 170 000 €
- Caméras de vidéoprotection 20 000 €

Total travaux proposés : 1 988 900 €

Remboursement 'emprunts : 296 011.28 €

Restes à réaliser en dépenses de l'année 2025 :

- Construction du gymnase : 980 952,49 €
- Construction d'un CTM : 17 640,00 €
- Installation d'une borne de recharge : 10 727,16€
- Divers : 22 562,88 €

Total : 1 032 494,53 €

Totale des dépenses d'investissement proposées : 3 317 405,81€

Recettes d'investissement Prévues

Restes à réaliser en recettes de l'année 2025 :

Pour rappel, la Commune dispose des restes à réaliser de subventions pour la construction du Gymnase :

- Département (FAC) : 282 510 €
- Région : 98 632,53 €
- Préfecture (DETR) : 500 000 €

Total : 881 142,53€

Solde de la section d'investissement reporté : 2 062 532,38 €

FCTVA : 101 000 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 250 000 €

Taxe Aménagement : 50 000€

Subvention Drac (Eglise) : 136 620 €

TOTAL DES RECETTES PREVUES : 3 481 294,9 €